

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'oeuvre

Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

Professions juridiques :

notaires, avocats, huissiers...

Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs

de chantier, économistes de la

construction, artisans, cadres et

salariés de la construction, ...

Diagnosticteurs immobiliers

Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome,

Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus

(vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels

et devenez acteur de votre

formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la

formation. Des évaluations et

ateliers pédagogiques sont mis

en place à chaque thème

abordé

**OBJECTIFS**

Connaître la procédure d'expropriation et les rôles de ses différents acteurs

Comprendre le fonctionnement du transfert de propriété

Identifier les principes d'offre d'indemnisation

Connaître le droit de rétrocession

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Tutoriel de navigation

1. Généralités sur l'expropriation (5 minutes)

Vidéo - Généralités sur l'expropriation

Ateliers - Définition de l'expropriation

2. La procédure d'expropriation (20 minutes)

Vidéo - La procédure d'expropriation

Atelier - Connaître les deux phases de la procédure d'expropriation

Atelier - Reconnaître les biens concernés par l'expropriation

Atelier - Reconnaître les opérations relevant d'utilité publique

Atelier - Identifier les conditions de recours à l'expropriation

Atelier - Comprendre la phase administrative

Atelier - Reconstituer la phase d'enquête publique

Atelier - Identifier les principes de la phase parcellaire



3. Le transfert de propriété (10 minutes)

Vidéo - Le transfert de propriété

Atelier - Reconstituer le transfert de propriété

Atelier - Reconnaître les droits du propriétaire exproprié

4. L'offre d'indemnisation (10 minutes)

Vidéo - L'offre d'indemnisation

Atelier - Assimiler les principes de l'offre d'indemnisation

5. Le droit de rétrocession (10 minutes)

Vidéo - Le droit de rétrocession

Atelier - Comprendre le principe du droit de rétrocession

6. Ce qu'il faut retenir (5 minutes)

Guide - Les essentiels de l'expropriation

Questionnaire de satisfaction

**VALIDATION**

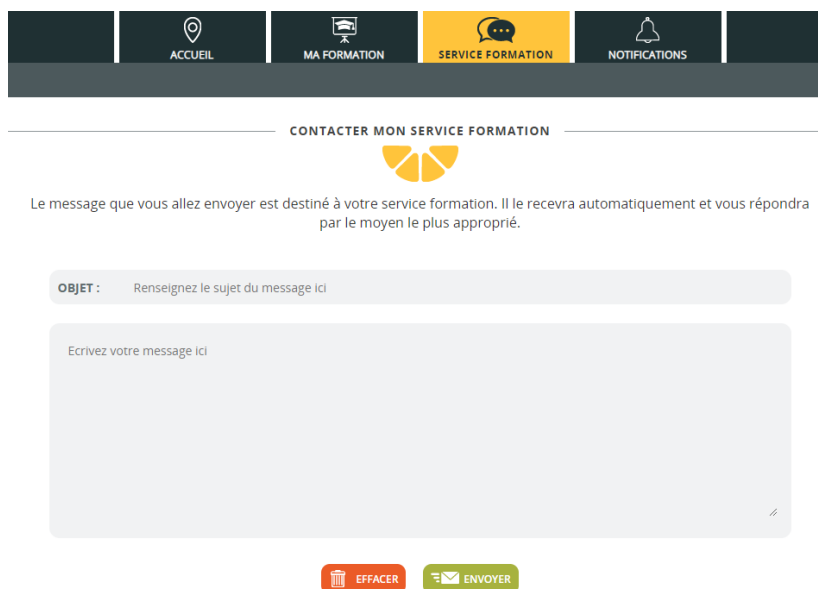
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.